LIBERTÉ. EGALITÉ.

Les Administrateurs du District de la Campagne de Lyon, séant à Genis-Laval,

VU l'Arrêté du Conseil-général de l'Administration, du 26 germinal, qui change les noms des Communes de ce District;

Le tableau des nouvelles dénominations résultant du susdit Arrêté;

Le Décret de la Convention Nationale, du 20 pluviôse, qui statue « Que » les honneurs du Panthéon ne pourront être décernés à un Citoyen, que 10 » ans après sa mort, & que tout décret dont les dispositions sont contraires, » est rapporté; »

Les loix relatives au culte, qui défendent tout signe public, quel qu'il puisse être, d'un culte quelconque;

Les loix relatives à la féodalité, qui prescrivent d'en faire disparoître tous les signes;

Considérant que ce ne sont point les Communes qui se sont données les nouveaux noms fixés par l'Arrêté du 26 germinal, mais que l'Administration les trouvant trop négligentes à changer leurs dénominations, crut de son devoir de leur en donner de nouvelles;

Que, par une suite de l'esprit du moment, elle attribua à la plupart e s noms, soit des citoyens dont les honneurs contestés ont été suspendus par la loi du 20 pluviôse, soit de quelques autres citoyens du Département, dont les noms sont proscrits aujourd'hui dans leur patrie, par l'opinion publique;

Que la plus grande partie des Communes a refusé d'adopter ces nouvelles dénominations, on s'est empressée de les quitter, dès que la justice & la paix ont repris leur empire;

Que le mêlange des dénominations anciennes & nouvelles, produit un cahos & un embarras dans les bureaux des postes, des agences du gouvernement & des administrations, & même jusques dans les bureaux de ce District, qu'il est important de faire cesser;

THE NEWBERRY LIBRARY

Que cependant il eſt eſſentiel de faire diſparoître des anciens noms tout ce qui retrace les idées d'un culte ou de la féodalité ;

Que la Commune ci-devant appellée *St.-Cyr-au-Mont-d'Or*, ayant adopté volontairement la dénomination de *Mont-Cindre*, du nom d'une ſommité connue de ce côteau qui couronne la Saône, dénomination qui d'ailleurs la diſtingue mieux de beaucoup d'autres Communes dénommées *Cyr* dans ce Diſtrict & dans les Diſtricts voiſins ; la Commune ci-devant connue ſous le nom de *St.-Bel* ayant pris celui de *Bel-les-Mines*, d'une exploitation conſidérable qui ſe fait dans ſon territoire, il convient de les leur conſerver ;

Oui l'Agent national,

Arrêtent, ſous le bon plaiſir de la Convention Nationale, & juſqu'à ce qu'elle en ait autrement ordonné, que les Communes de ce Diſtrict, à l'exception des Communes de *Mont-Cindre* & de *Bel-les-Mines* reprendront leur ancien nom, en en faiſant diſparoître toutes les additions tirées d'un culte ou de la féodalité ;

En conſéquence, elles ſont dénommées ainſi qu'il ſuit :

Canton de Genis-Laval.

Genis-Laval.
Brignais.
Chaponoſt.
Irigny.
Francheville.
Oullins.
Bonne-Foy.

Canton de l'Arbresle.

L'Arbresle.
Bully.
Eveux.
Fleurieux-ſur-l'Arbresle.
Latour-Salvagny.
Lentilly.
Nuelles.
Sarcey.
Savigny.
Bel-les-Mines.
Germain-ſur-l'Arbresle.
Pierre-la-Pallud.
Sourcieux ſur-Bel.

Canton de Beſſenay.

Beſſenay.
Bruſſieux.
Longeſaigne.
Montroſtier.
Julien-ſur-Biboſt.
Villecheneve.
Biboſt.
Brulliolles.

Canton de Chaſſelay.

Chaſſelay.
Civrieux.
Dommartin.
Les-Cheres.
Limoneſt.
Liſſieux.
Marcilly-d'Azergues.
Poleymieux.
Quincieux.
Germain-au-Mont-d'Or.

Canton de Condrieu.

Condrieu.
Les Hayes.
Longes & Treves.
Tupins & Semons.

Canton de Colombe-les-Vienne.

Colombe-les-Vienne.
Ampuy.
Loire.
Cyr-sur-le-Rhône.
Romain-en-Gal.

Canton de Givors.

Givors.
Chaſſagny.
Martin-de-Cornas.
Andéol.
Romain-en-Gier.
Echallas.

Canton de Laurent-de-Chamouſſet.

Laurent-de-Chamouſſet.
Chamboſt.
Haute-Rivoire.
Les Halles.
Meys.
Clément-les-Places.
Foy-l'Argentiere.
Genis-l'Argentiere.
Souzy.

Canton de Millery.

Millery.
Charly.
Vernaiſon.
Grigny.
Montagny.
Orliénas.
Taluyers.
Vourles.

Canton de Mornant.

Mornant.
Jean-de-Chauſſant.
Riverie.
Rontallon.
André-la-Côte.
Catherine-ſur-Riverie.
Didier-ſous-Riverie.
Jean-de-Toulas.
Laurent-d'Agny.
Maurice-ſur-Dargoire.
Soucieu-en-Jarreſt.
Sorlin.

Canton de Mont-Cindre.

Mont-Cindre.
Caluire & Cuires.
Colonges.
Dardilly.
Ecully.
Didier-au-Mont-d'Or.
Rambert-l'Ile-Barbe.

Canton de Neuville.

Neuville.
Albigny.
Couzon.
Curis.
Fleurieux-ſur-Saône.
Fontaines.
Rochetaillée.
Cailloux-ſur-Fontaines.
Romain-au-Mont-d'Or.

Canton de Simphorien-ſur-Coize.

Simphorien-ſur-Coize.
Aveize.
Coize.
Grezieux-le-Marché.

Vaudragon.
Larajaſſe.
Laubepain.
Pomey.

Canton de Vaugneray.

Vaugneray.
Brindas.
Chevinay.
Courzieu.
Grezieu-la-Varenne.
Pollionnay.
Conforce & Marcy-le-Loup.
Genis-les-Ollieres.
Charbonniere.
Taſſins.

Canton d'Izeron.

Izeron.
Duerne.
Meſſimy.
Mont-Romans.
Rochefort.
Martin-en-Haut.
Thurins.
Laurent-de-Vaux.

Fait en ſéance publique du conſeil général de l'Adminiſtration du Diſtrict de la Campagne de Lyon, ſéant à Genis-Laval, le 15 ventôſe, an troiſieme de l'ere républicaine.

Signé RIEUSSEC, Préſident; PEILLON aîné, J. REMOND, BESSION, DESVIGNES, RICHOUD, MONMARTIN, MILOU, Adminiſtrateurs; P.RE GOIRAN, Agent National; JAL, Secrétaire.

A LYON, de l'Imprimerie de P. BERNARD, ſur le quai de Saône, maiſon PITIOT, N° 5.